

2018-1276  
2022-08-30

Contenant

<b>GROUPE</b>	<b>14</b>	<b>HERBICIDE</b>
---------------	-----------	------------------

## **HERBICIDE TIAFÉNACIL 70WG**

**AGRICOLE**

**GRANULE DISPERSABLES DANS L'EAU**

avec TERGEO® Active

UN HERBICIDE DE CONTACT NON SÉLECTIF POUR 1) LE TRAITEMENT DE CONTACT EN PRÉSEMIS ET EN PRÉLEVÉE DANS LE MAÏS DE GRANDE CULTURE ET LE BLÉ DE PRINTEMPS, 2) LE TRAITEMENT DE CONTACT EN PRÉSEMIS DANS LE SOYA, 3) LE TRAITEMENT DE CONTACT DIRIGÉ EN POSTLEVÉE SUR LE RAISIN, ET 4) LE TRAITEMENT DE CONTACT EN POSTLEVÉE DANS LES JACHÈRES ET LES ZONES NON EN CULTURE.

PRINCIPE ACTIF : Tiafénacil 700 g/kg

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT UTILISATION  
TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

N° D'HOMOLOGATION : 34233  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Contenu net : 0,1 – 60 kg

Titulaire  
ISK Biosciences Corporation  
740 Auburn Road, Suite A  
Concord, Ohio 44077 USA  
1-877-706-4640

TERGEO est une marque déposée d'Ishihara Sangyo Kaisha, Ltd.

## **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la **LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

### **PREMIERS SOINS**

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INHALATION :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INGESTION :** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Aucun antidote particulier n'est connu pour ce produit. Traiter selon les symptômes.

### **MISES EN GARDE**

#### **TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Se laver soigneusement au savon et à l'eau après la manipulation de ce produit. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. Se laver soigneusement les mains au savon et à l'eau après la manipulation et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de consommer du tabac ou d'aller aux toilettes. Enlever et laver les vêtements contaminés séparément des autres vêtements avant de les réutiliser.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le

nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée pendant l'application. Enlever immédiatement les vêtements si le pesticide s'infiltré dans ces derniers. Puis se laver soigneusement et mettre des vêtements propres. Retirer l'équipement de protection individuelle (l'ÉPI) immédiatement après avoir manipulé ce produit. Nettoyer l'extérieur des gants avant de les enlever. Bien se laver et mettre des vêtements propres dès que possible. L'ÉPI doit être lavé séparément et entreposé à l'écart des autres vêtements.

Ne pas appliquer ce produit de façon à ce qu'il entre en contact avec les travailleurs ou d'autres personnes, que ce soit directement ou par dérive.

**NE PAS** pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures. Pour les zones non cultivées, **NE PAS** pénétrer ni permettre l'accès des zones traitées avant que les bouillies de pulvérisation ne soient sèches.

**NE PAS** appliquer par voie aérienne.

## **GESTION DE LA DÉRIVE DE PULVÉRISATION**

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

## **MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES**

Ce produit est **TOXIQUE** pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons sans pulvérisation indiquées dans le **MODE D'EMPLOI**.

Ce produit possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, en particulier là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer l'eau souterraine.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

## **ENTREPOSAGE**

Entreposer ce produit à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale.

## **ÉLIMINATION**

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

# **HERBICIDE TIAFÉNACIL 70WG**

**AGRICOLE**

**GRANULE DISPERSABLES DANS L'EAU**

avec TERGEO® Active

UN HERBICIDE DE CONTACT NON SÉLECTIF POUR 1) LE TRAITEMENT DE CONTACT EN PRÉSEMIS ET EN PRÉLEVÉE DANS LE MAÏS DE GRANDE CULTURE ET LE BLÉ DE PRINTEMPS, 2) LE TRAITEMENT DE CONTACT EN PRÉSEMIS DANS LE SOYA, 3) LE TRAITEMENT DE CONTACT DIRIGÉ EN POSTLEVÉE SUR LE RAISIN, ET 4) LE TRAITEMENT DE CONTACT EN POSTLEVÉE DANS LES JACHÈRES ET LES ZONES NON EN CULTURE.

PRINCIPE ACTIF : Tiafénacil 700 g/kg

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT UTILISATION  
TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

N° D'HOMOLOGATION : 34233  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Contenu net : 0,1 – 60 kg

Titulaire  
ISK Biosciences Corporation  
740 Auburn Road, Suite A  
Concord, Ohio 44077 USA  
1-877-706-4640

TERGEO est une marque déposée d'Ishihara Sangyo Kaisha, Ltd.

## **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la ***LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES***.

### **PREMIERS SOINS**

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INHALATION :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INGESTION :** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Aucun antidote particulier n'est connu pour ce produit. Traiter selon les symptômes.

### **MISES EN GARDE**

#### **TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Se laver soigneusement au savon et à l'eau après la manipulation de ce produit. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. Se laver soigneusement les mains au savon et à l'eau après la manipulation et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de consommer du tabac ou d'aller aux toilettes. Enlever et laver les vêtements contaminés séparément des autres vêtements avant de les réutiliser.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée pendant l'application. Retirer les vêtements immédiatement si le pesticide s'infiltré dans ces derniers. Puis se laver soigneusement et mettre des vêtements propres. Retirer l'équipement de protection individuelle (l'ÉPI) immédiatement après avoir manipulé ce produit. Nettoyer l'extérieur des gants avant de les enlever. Bien se laver et mettre des vêtements propres dès que possible. L'ÉPI doit être lavé séparément et entreposé à l'écart des autres vêtements.

Ne pas appliquer ce produit de façon à ce qu'il entre en contact avec les travailleurs ou d'autres personnes, que ce soit directement ou par dérive.

**NE PAS** pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures. Pour les zones non cultivées, **NE PAS** pénétrer ni permettre l'accès des zones traitées avant que les bouillies de pulvérisation ne soient sèches.

**NE PAS** appliquer par voie aérienne.

## **GESTION DE LA DÉRIVE DE PULVÉRISATION**

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

## **MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES**

Ce produit est **TOXIQUE** pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons sans pulvérisation indiquées dans le **MODE D'EMPLOI**.

Ce produit possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, en particulier là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer l'eau souterraine.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

## **ENTREPOSAGE**

Entreposer ce produit à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale.

## ÉLIMINATION

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

## GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide Tiafénaçil 70WG est un herbicide du groupe 14. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide Tiafénaçil 70WG et à d'autres herbicides du groupe 14. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide Tiafénaçil 70WG ou les herbicides du même groupe 14 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple,



augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.

- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec ISK Biosciences Corporation au 877-706-4640.

## **MODE D'EMPLOI**

### **MISES EN GARDE PROPRES AU PRODUIT**

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 877-706-4640. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences indiquées ci-dessous :

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

### **INFORMATION GÉNÉRALE SUR L'UTILISATION :**

L'herbicide Tiafénacil 70WG est un herbicide de contact non sélectif (brûlage) utilisé pour supprimer ou réprimer certaines mauvaises herbes à feuilles larges annuelles émergées qui mesurent moins de 12,5 cm de hauteur.

- L'herbicide Tiafénacil 70WG doit être appliqué avec un adjuvant pour un traitement de contact optimal (consulter la section sur les adjuvants pour obtenir des détails).
- Il est essentiel d'obtenir une couverture complète des mauvaises herbes ciblées pour leur suppression. Une mauvaise couverture des mauvaises herbes ciblées, une technique

d'application inadaptée ou une application sur des mauvaises herbes matures, grandes (plus de 12,5 cm), stressées ou tondues entraînera une suppression inacceptable des mauvaises herbes.

- Le traitement de contact peut être ralenti ou diminué par temps nuageux, de brouillard ou une température fraîche, ou lorsque les mauvaises herbes poussent dans des conditions de sécheresse ou de stress.

L'herbicide Tiafénacil 70WG se détériore rapidement après l'application. Par conséquent, l'herbicide Tiafenacil 70WG n'a aucune activité résiduelle sur les mauvaises herbes qui n'ont pas encore émergé.

**Renseignements sur le mode d'action :**

L'herbicide Tiafénacil 70WG est un herbicide du groupe 14 (WSSA/HRAC) et est rapidement absorbé par le tissu végétal vert sensible et émergé qui pousse activement. Lorsque l'herbicide Tiafénacil 70WG est absorbé par le tissu végétal vert, l'inhibition de la protoporphyrinogène oxydase (PPO) entraîne une sécheresse et une disparition rapides du tissu végétal. Les signes de chlorose et de nécrose apparaissent en général dans les heures suivant l'application et les mauvaises herbes sensibles meurent en quelques jours.

**Renseignements sur la tolérance des cultures :**

Les cultures inscrites sur cette étiquette sont tolérantes à l'herbicide Tiafénacil 70WG lorsqu'il est appliqué selon les consignes figurant sur l'étiquette et dans des conditions environnementales normales.

- Des conditions de croissance stressantes peuvent endommager les cultures.
- Les dommages se produiront si l'herbicide Tiafénacil 70WG est appliqué en postlevée (sur le dessus) des cultures.
- Dans les champs où les fermetures des rangées sont insuffisantes (au cours de la plantation) ou le sol se fissure souvent, les préposés à l'application doivent être attentifs lorsque la culture émerge dans une rangée de plantation ouverte ou dans les fissures du sol. Si l'herbicide Tiafénacil 70WG est appliqué lorsque les cultures sont émergées dans des rangées de plantation ouvertes ou dans des fissures du sol (entre les parois du sol), l'herbicide Tiafénacil 70WG pourrait entrer en contact avec les cultures et les endommager.
- En application dirigée postlevée (cultures vivaces), l'herbicide Tiafénacil 70WG endommagera les cultures si la solution pulvérisée se déplace vers le couvert végétal.

**Renseignements sur la culture alternée :**

Les cultures peuvent être semées selon le tableau suivant qui indique l'intervalle de temps requis après la dernière application de l'herbicide Tiafenacil 70WG.

<b>Culture</b>	<b>Taux de Tiafenacil</b>
	<b>Produit g/ha (g p.a./ha)</b>

	<b>36</b> <b>(25,2)</b>	<b>72</b> <b>(50,4)</b>
	<b>Jours après l'application</b>	
Maïs de grande culture	0	0
Blé de printemps	0	0
Soja	14	14
Toutes les autres cultures de rotation	270	270

### **INSTRUCTIONS RELATIVES À L'APPLICATION DU PRODUIT ET À L'UTILISATION SUR LES CULTURES :**

L'herbicide Tiafénacil 70WG est homologué pour : 1) le traitement de contact des présemis et des prélevées dans le maïs de grande culture et le blé de printemps; 2) le traitement de contact des présemis dans le soja; 3) le traitement de contact dirigé des postlevées sur le raisin; et 4) le traitement de contact des postlevées dans les jachères et les zones non en culture.

L'herbicide Tiafénacil 70WG n'est pas homologué pour les applications aériennes. **NE PAS appliquer par voie aérienne.**

#### **Mauvaises herbes supprimées :**

L'herbicide Tiafenacil 70WG appliqué à raison de 36 à 72 g de produit par hectare (25,2 à 50,4 g pa par hectare) + un adjuvant (voir la section sur les adjuvants) assurera la répression (R) ou la suppression (S) en début de saison des espèces de mauvaises herbes suivantes :

<b>Nom commun</b>	<b>Nom scientifique</b>	<b>Tiafenacil 70WG (25,2 à 50,4 g p.a./ha)</b>
Renouée liseron	<i>Polygonum convolvulus</i>	R
Kochia à balais	<i>Bassia scoparia</i>	S
Chénopode blanc	<i>Chenopodium album</i>	R
Amarante à racine rouge	<i>Amaranthus retroflexus</i>	R
Laitue scariole	<i>Lactuca serriola</i>	R
Soude roulante	<i>Salsola tragus</i>	S
Abutilon	<i>Abutilon theophrasti</i>	S
Amarante tuberculée	<i>Amaranthus tuberculatus</i>	R

Utiliser une dose plus élevée dans la gamme de doses pour les infestations de mauvaises herbes denses et/ou matures.

#### ***Maïs de grande culture***

La dose maximale d'une seule application est de 72 g de produit par hectare (50,4 g p.a. par hectare). Ne pas dépasser 72 g de produit par hectare par année civile (50,4 g p.a. par hectare par année civile).

Calendrier d'application	Gamme de doses (g produit/ha)	Renseignements supplémentaires et restrictions
Traitement de contact de présemis	de 36 à 72	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appliquer par pulvérisation généralisée au moyen d'un équipement de pulvérisation terrestre conventionnel à basse pression.</li> <li>• Régler la pression de pulvérisation et la hauteur de la rampe selon les recommandations du fabricant de la buse; <b>cependant, NE PAS dépasser 60 cm de hauteur au-dessus de la cible.</b></li> <li>• Prévoir deux semaines entre les traitements.</li> <li>• Utiliser une dose plus élevée pour les infestations de mauvaises herbes denses ou mures.</li> </ul>
Traitement de contact de prélevée	de 36 à 72	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appliquer par pulvérisation généralisée au moyen d'un équipement de pulvérisation terrestre conventionnel à basse pression.</li> <li>• Régler la pression de pulvérisation et la hauteur de la rampe selon les recommandations du fabricant de la buse; <b>cependant, NE PAS dépasser 60 cm de hauteur au-dessus de la cible.</b></li> <li>• Prévoir deux semaines entre les traitements.</li> <li>• Utiliser une dose plus élevée pour les infestations de mauvaises herbes denses ou mures.</li> </ul>

### *Jachères*

La dose maximale d'une seule application est de 72 g de produit par hectare (50,4 g p.a. par hectare). Ne pas dépasser 72 g de produit par hectare par année civile (50,4 g p.a. par hectare par année civile).

Calendrier d'application	Gamme de doses (g produit/ha)	Renseignements supplémentaires et restrictions
Traitement de contact postlevée (généralisé)	de 36 à 72	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appliquer par pulvérisation généralisée au moyen d'un équipement de pulvérisation terrestre conventionnel à basse pression.</li> <li>• Régler la pression de pulvérisation et la hauteur de la rampe selon les recommandations du fabricant de la buse;</li> </ul>

		<p><b>cependant, NE PAS dépasser 60 cm de hauteur au-dessus de la cible.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévoir deux semaines entre les traitements.</li> <li>• Utiliser une dose plus élevée pour les infestations de mauvaises herbes denses ou matures.</li> </ul>
--	--	---

### ***Raisin***

La dose maximale d'une seule application est de 72 g de produit par hectare (50,4 g p.a. par hectare). Ne pas dépasser 72 g de produit par hectare par année civile (50,4 g p.a. par hectare par année civile).

<b>Calendrier d'application</b>	<b>Gamme de doses (g produit/ha)</b>	<b>Renseignements supplémentaires et restrictions</b>
Traitement de contact postlevée (dirigé)	de 36 à 72	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appliquer par pulvérisation dirigée au moyen d'un équipement de pulvérisation terrestre conventionnel à basse pression.</li> <li>• Régler la pression de pulvérisation et la hauteur de la rampe selon les recommandations du fabricant de la buse; <b>cependant, NE PAS dépasser 60 cm de hauteur au-dessus de la cible.</b></li> <li>• Consulter la section des renseignements sur la tolérance des cultures.</li> <li>• Ne pas pulvériser la solution sur les tiges vertes ou le feuillage.</li> <li>• Prévoir 3 semaines entre les traitements.</li> <li>• Utiliser une dose plus élevée pour les infestations de mauvaises herbes denses ou matures.</li> </ul>

### ***Zones non en culture***

La dose maximale d'une seule application est de 72 g de produit par hectare (50,4 g p.a. par hectare). Ne pas dépasser 72 g de produit par hectare par année civile (50,4 g p.a. par hectare par année civile).

<b>Calendrier d'application</b>	<b>Gamme de doses (g produit/ha)</b>	<b>Renseignements supplémentaires et restrictions</b>
Traitement de contact postlevée (généralisé)	de 36 à 72	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appliquer par pulvérisation généralisée au moyen d'un équipement de pulvérisation terrestre conventionnel à basse pression.</li> <li>• Régler la pression de pulvérisation et la hauteur de la rampe selon les recommandations du fabricant de la buse;</li> </ul>

		<p><b>cependant, NE PAS dépasser 60 cm de hauteur au-dessus de la cible.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévoir deux semaines entre les traitements.</li> <li>• Utiliser une dose plus élevée pour les infestations de mauvaises herbes denses ou matures.</li> </ul>
--	--	---

### **Soya**

La dose maximale d'une seule application est de 72 g de produit par hectare (50,4 g p.a. par hectare). Ne pas dépasser 72 g de produit par hectare par année civile (50,4 g p.a. par hectare par année civile).

<b>Calendrier d'application</b>	<b>Gamme de doses (g produit/ha)</b>	<b>Renseignements supplémentaires et restrictions</b>
Traitement de contact de présemis	de 36 à 72	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appliquer par pulvérisation généralisée au moyen d'un équipement de pulvérisation terrestre conventionnel à basse pression.</li> <li>• Régler la pression de pulvérisation et la hauteur de la rampe selon les recommandations du fabricant de la buse; <b>cependant, NE PAS dépasser 60 cm de hauteur au-dessus de la cible.</b></li> <li>• Prévoir deux semaines entre les traitements.</li> <li>• Utiliser une dose plus élevée pour les infestations de mauvaises herbes denses ou matures.</li> <li>• <b>NE PAS semer moins de 14 jours après l'application.</b></li> </ul>

### **Blé (de printemps)**

La dose maximale d'une seule application est de 72 g de produit par hectare (50,4 g p.a. par hectare). Ne pas dépasser 72 g de produit par hectare par année civile (50,4 g p.a. par hectare par année civile).

<b>Calendrier d'application</b>	<b>Gamme de doses (g produit/ha)</b>	<b>Renseignements supplémentaires et restrictions</b>
Traitement de contact de présemis	de 36 à 72	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appliquer par pulvérisation généralisée au moyen d'un équipement de pulvérisation terrestre conventionnel à basse pression.</li> <li>• Régler la pression de pulvérisation et la hauteur de la rampe selon les recommandations du fabricant de la buse; <b>cependant, NE PAS dépasser 60 cm de hauteur au-dessus de la cible.</b></li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévoir deux semaines entre les traitements.</li> <li>• Utiliser une dose plus élevée pour les infestations de mauvaises herbes denses ou matures.</li> </ul>
Traitement de contact de prélevée	de 36 à 72	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appliquer par pulvérisation généralisée au moyen d'un équipement de pulvérisation terrestre conventionnel à basse pression.</li> <li>• Régler la pression de pulvérisation et la hauteur de la rampe selon les recommandations du fabricant de la buse; <b>cependant, NE PAS dépasser 60 cm de hauteur au-dessus de la cible.</b></li> <li>• Prévoir deux semaines entre les traitements.</li> <li>• Utiliser une dose plus élevée pour les infestations de mauvaises herbes denses ou matures.</li> </ul>

#### **SUPPORT DE PULVÉRISATION :**

Toujours utiliser de l'eau propre (sans boue ni argile) lors de l'application de l'herbicide Tiafénacil 70WG.

#### **VOLUME DE PULVÉRISATION :**

Le volume de pulvérisation minimal pour l'application de l'herbicide Tiafénacil 70WG est de 100 litres de solution de pulvérisation finale par hectare. Utiliser des volumes de pulvérisation plus élevés sur des populations de mauvaises herbes denses ou de mauvaises herbes matures.

#### **CHOIX DE BUSES :**

L'utilisation d'une buse à jet plat permettra l'application de l'herbicide Tiafénacil 70WG la plus efficace. Il est recommandé que le préposé à l'application choisisse des buses qui produisent des gouttes moyennes et grosses.

#### **CALENDRIER ET DOSES D'APPLICATION :**

Pour connaître le calendrier et les doses d'application de l'herbicide Tiafénacil 70WG, consulter les consignes propres à chaque utilisation.

#### **ADJUVANTS :**

Toujours utiliser une huile végétale méthylée à 1 % v/v (1 litre par 100 litres de volume de pulvérisation) du volume de pulvérisation final lors de l'application de l'herbicide Tiafénacil 70WG, ou l'efficacité sera réduite.

#### **MÉLANGE DU PULVÉRISATEUR :**

**Consignes relatives au mélange et au chargement.** Ne préparer que la quantité de mélange de pulvérisation nécessaire à l'application immédiate et éviter d'entreposer les mélanges de pulvérisation à base de l'herbicide Tiafénaçil 70WG toute une nuit.

1. S'assurer que le système de pulvérisation est exempt de résidus issus des applications précédentes.
2. Remplir à moitié la cuve d'eau propre.
3. Activer le système de brassage de la cuve.
4. Ajouter la quantité requise de l'herbicide Tiafénaçil 70WG et continuer à remuer jusqu'à ce que l'herbicide Tiafénaçil 70WG soit entièrement dispersé avant d'ajouter un autre produit.
5. Ajouter les adjuvants de pulvérisation requis pendant le remplissage de la cuve.

Continuer de remuer pendant le mélange et l'application.

### ÉTALONNAGE DU PULVÉRISATEUR :

L'équipement doit être régulièrement étalonné en fonction des indications du fabricant.

Application par pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat ni quand les vents soufflent en rafales. NE PAS appliquer avec des gouttelettes de pulvérisation plus petites que celles de la classification moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe d'aspersion doit être ajustée à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

### Précautions spécifiques au produit

NE PAS appliquer par voie aérienne.

### ZONES TAMPONS SANS PULVÉRISATION :

Une zone tampon sans pulvérisation N'EST PAS requise pour les utilisations avec pulvérisateur manuel quand cela est permis sur l'étiquette.

Les zones tampons sans pulvérisation indiquées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la limite sous le vent la plus proche des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les forêts, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et arbustives), des habitats d'eau douce vulnérables (tels que les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et des habitats estuariens ou marins.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons sans pulvérisation (mètres) requises pour la protection des:		
		Habitats d'eau douce d'une profondeur de:	Habitats estuarien/marins d'une	Habitats terrestres :



				profondeur de:	
		Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	
Pulvérisateur agricole	Maïs de grande culture, soya, blé de printemps, raisin, jachère, zones non cultivées	1	1	1	
				4	

Pour les mélanges en cuve, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon sans pulvérisation la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons sans pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon sans pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

**NETTOYAGE DE LA CUVE DE PULVÉRISATION :**

Nettoyer soigneusement l'équipement d'application en utilisant un détergent puissant ou un nettoyant de pulvérisation commercial conformément aux consignes du fabricant, puis rincer l'équipement trois fois avant et après l'application de ce produit.